

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 20 octobre 2022

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: center;">Date de la convocation : 05 octobre 2022</p> <p style="text-align: center;">Date d'affichage : 05 octobre 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le Vingt du Mois d'Octobre</p> <p>A 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Robert PISSAVY, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Pierrick ROCHE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Etude pré-opérationnelle sur les anciens internats du collège

Demande de subvention au titre du dispositif « PETITE VILLE DE DEMAIN » auprès du Conseil Départemental du Cantal

Vu la délibération du 05 septembre 2022 engageant la consultation pour une étude pré-opérationnelle pour la réhabilitation et la mise aux normes des anciens internats du collège

Vu les offres reçues le 03 octobre 2022

Vu l'avis de la commission des finances du 17 octobre 2022

La Mairie de Murat souhaite solliciter le Conseil Départemental, gestionnaire du fond Petite Ville de Demain « Ingénierie territoriale » pour l'étude précitée.

L'offre retenue est celle de Sacha ROUBINE CHEYLUS Architecte DPLG et le plan de financement est le suivant :

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_108-DE

DEPENSE	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT TTC	TAUX
Etude toutes tranches retenues sauf TF 2	23 520.00 €	Banque des territoires Conseil Départemental	13 800.00 €	50%
Diagnostics plomb-amiante	4 080.00 €	Autofinancement	13 800.00 €	50%
TOTAL	27 600.00 €	TOTAL	27 600.00 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de **13 800.00 €** auprès du Conseil Départemental du Cantal et de la Banque des territoires
- **DIT** que les études n'ont commencé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_108-DE